



Montreuil, le 03 avril 2020

FORMATION EN LIGNE

NOUS SOMMES BIEN FACE À UNE ÉPIDÉMIE !

Des dirigeants d'activité, jamais à court de nouvelles idées, propagent dans nos établissements un nouveau concept farfelu : la Journée de Formation Continue ou les Rendez-Vous Professionnels (RDVP) en visioconférence. Ces « pseudo » chefs ne se soucient guère des conséquences de leurs trouvailles, notamment en matière de sécurité des circulations.

Comme la Fédération CGT des cheminots a déjà eu l'occasion de l'écrire, la sécurité du système ferroviaire ne semble plus la priorité de nos directions. Pour beaucoup de dirigeants encadrant dans les établissements Traction, la maîtrise et la connaissance technique de nos métiers est passée au second plan.

Désormais, seuls les objectifs économiques imposés par les contrats d'activité comptent. On assiste trop souvent à une gestion de banquier obsédé par la comptabilité. L'adéquation charge-ressources va, bien sûr, être affectée par la crise, mais pour les directions d'unité ou d'établissement, la réalisation du plan de transport de sortie de crise prime sur la sécurité et la santé des agents.

C'est dans cette optique que certains dirigeants, cherchant à tirer parti du confinement des ADC, tentent d'organiser des JFC à distance.

Peu important à leurs yeux, les conditions matérielles dans lesquelles peuvent se tenir ces soi-disant formations, ni même si l'ADC aura la capacité d'en suivre parfaitement le contenu.

Dès connaissance des faits, la Fédération CGT des cheminots a donc interpellé la direction de la Traction.

Il en ressort que le département TMS, en charge du métier et de la sécurité, ne serait pas à l'initiative de cette mauvaise idée. Ce serait bien les activités qui, sous la houlette de leurs dirigeants, souhaiteraient la mettre en œuvre. Toutefois, une réflexion est menée au sein de TMS pour voir ce qui peut être proposé aux ADC pour maintenir leur niveau.

Plusieurs questions se posent, et la CGT a jugé urgent d'intervenir pour ne pas laisser s'installer des pratiques dangereuses, considérant que le e-learning et l'enseignement à distance ne sont pas compatibles avec un haut niveau de sécurité.

Pour la CGT, l'employeur est responsable de l'acquisition et du maintien de l'habilitation. La qualité du suivi de la formation lui incombe donc directement. Il est hors de question de faire porter à l'agent la responsabilité de sa propre formation.



Alors que la direction de la Traction souhaite mettre en place un modèle de certification par compétences, où le lien entre le CTT et l'ADC est central, ce qui compte aux yeux des activités est de mettre une croix dans la case JFC1 2020 réalisée.

Avant même la mise en place de ce nouveau modèle de certification, on voit déjà apparaître les dérives possibles.

C'est ainsi que, sur l'établissement Traction Nouvelle Aquitaine, un apprenti sorcier porté par sa hiérarchie tente de mettre en place, pendant le confinement, les entraînements prévus dans la future T0035. Ce serait donc à l'ADC, à la maison, de faire des exercices liés au maintien de sa certification.

Pour la CGT, il est hors de question que des exercices, qui pourraient être proposés par des CTT pendant le confinement, soient tracés dans le portail DPX et comptent pour la certification. Si l'ADC commet une erreur de sécurité en ligne sur un sujet abordé lors de cette JFC ou de cet exercice, la formation serait considérée comme ayant été dispensée et la responsabilité de l'accident incomberait à l'agent.

Pour la Fédération CGT, une telle situation est intolérable.

Le télétravail est régi par une réglementation spécifique à laquelle les ADC ne sont pas soumis, pour des raisons évidentes. Aucune contrainte ne saurait donc leur être imposée pour participer à des réunions téléphoniques ou en visioconférences, afin de réviser ou suivre une formation.

De plus, de nombreux agents de la Traction sont confinés avec le statut de garde d'enfant. Ce statut ne permet pas de suivre correctement une formation et interdit donc toute forme de travail commandé à domicile.

Aucun rendez-vous professionnel (RDVP) au travers des moyens audio ou vidéo ne peut non plus leur être imposé. La périodicité de ce rendez-vous d'avril 2020 à mars 2021 laisse suffisamment de temps à l'encadrement pour les réaliser plus tard.

Pour la CGT, seul l'EIF, Entretien Individuel de Formation, est essentiel pour la carrière d'un agent de conduite. Cet entretien doit être préparé avec sérieux et les documents préparatoires remis bien en amont. On ne peut donc pas considérer que ces moments d'échanges professionnels peuvent être pris à la légère.

La Fédération CGT des cheminots appelle donc ces dirigeants à se ressaisir et à ne pas pousser à la faute les ADC.

